

Modalités du Contrôle des Connaissances 2024 - 2025
Master en Sciences de gestion « Management de l'innovation durable et de l'innovation ».

I. Règles de validation et compensation

La maquette comprend plusieurs modules ou matières qui sont évalués individuellement. Un module est acquis lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Le diplôme est validé lorsque tous les modules sont acquis.

Le jury du diplôme valide les matières acquises et attribue les crédits européens correspondants (ECTS). Si toutes les matières sont acquises, le jury prononce l'obtention du diplôme.

Il peut accorder des mentions si la moyenne générale pondérée (les coefficients sont égaux aux ECTS indiqués sur la maquette) est supérieure à certains seuils (12, 13,5 et 15,5) ainsi que la note du mémoire.

Compensation : lorsqu'au maximum deux modules ont une note entre 8 et 10 et que la moyenne générale pondérée est supérieure à 10/20, le jury peut accorder la compensation et valider le diplôme. La compensation n'est pas de droit et relève d'une décision du jury. La note du mémoire doit toujours être supérieur ou égale à 10 et ne peut être compensée.

Attention, si une note est inférieure à 8, ou que plus de deux notes sont inférieures à 10, la compensation est impossible, quelle que soit la moyenne générale pondérée.

II. Jurys

Les dates des jurys de première et de seconde session sont fixées par l'Université de Liège. Les dates sont portées à la connaissance des étudiants par l'ESFAM dès l'information par l'Université de Liège.

Le jury de première session a lieu au mois de juin et celui de seconde session en septembre. Un relevé de notes officiel et l'attestation de réussite le cas échéant, sont disponibles en ligne sur le compte de l'étudiant à l'Université de Liège peu après le jury. Attention à ce que ces documents ne sont disponibles que pour une période limitée, il appartient donc à l'étudiant de les télécharger rapidement.

Si le diplôme n'est pas validé par le jury de première session, les étudiants sont convoqués pour une seconde session dans laquelle ils doivent repasser obligatoirement tous les modules non acquis. Le mémoire fait partie de ce dispositif et peut-être repassé. Seule la note de seconde session est alors prise en compte pour les modules repassés.

Le jury de seconde session a lieu après la soutenance éventuelle du mémoire et se tient en septembre. Aucune attestation de réussite ne peut être émise avant ce jury si le diplôme n'est pas validé en première session.

Attention : il est possible de choisir de soutenir le mémoire uniquement en seconde session au prétexte d'avoir plus de temps pour le préparer. C'est prendre un très grand risque, car aucune compensation ne peut alors avoir lieu en première session, ce qui peut entraîner la non-acquisition d'autres matières. De plus il est préférable d'avoir un premier avis de jury sur son travail qui permet ensuite de l'améliorer. Cette façon de procéder est donc fortement déconseillée par l'ESFAM qui en outre n'autorisera pas le redoublement en cas d'échec si le mémoire n'a pas été présenté en première session.

III. Travail de fin d'étude et mémoire

Une partie importante de la maquette, comptant pour 15 ECTS, consiste en un travail de fin d'études de haut niveau qui se termine par la soutenance d'un mémoire. Ce travail de fin d'étude peut prendre 2 formes :

- Mémoire de recherche appliqué : il s'agit de travailler avec une entreprise sur une problématique soumise par elle (le cas échéant dans le pays d'origine de l'étudiant). Dans ce cas, après validation du sujet, des périodes en entreprises sont prévues au début de l'année, suivies par une période plus longue de mars à juin. Le travail est encadré par un promoteur et l'entreprise participe aussi à la soutenance. Une convention spécifique est signée entre l'étudiant, l'entreprise et l'ESFAM.
- Mémoire de recherche : dans ce cas, c'est l'étudiant qui propose un sujet de recherche et, après validation de son sujet, réalise le mémoire sous la direction d'un promoteur.

Une grande attention doit être portée à cette partie qui est très exigeante et nécessite un investissement conséquent de l'étudiant (1 ECT représente environ 30 h de travail).

V. Procédure de sortie

Dans le processus de la fin de vos études il est obligatoire avant de rentrer dans votre pays ou avant de vous diriger vers le lieu de votre stage, de valider la fiche de sortie de l'ESFAM et de la remettre auprès du service de scolarité de l'ESFAM.

VI. Redoublement

En cas de non-validation de l'année académique, l'étudiant peut se réinscrire après avoir obtenu l'accord écrit du Directeur de l'ESFAM. Dans ce cas, l'ESFAM assure le suivi de la réinscription universitaire à l'ESFAM et à HEC-Université de Liège, ainsi que l'organisation des examens à repasser et/ou de la soutenance du mémoire. Les frais de réinscription dépendent du règlement

de l'Université de Liège, mais les frais sont perçus par l'ESFAM qui les reverse à l'Université de Liège. Les frais de réinscription à l'ESFAM sont eux de 150 euros et sont dus en plus.

Attention, ce diplôme n'est pas opéré à Liège mais uniquement à l'ESFAM, donc il est obligatoire de se réinscrire via l'ESFAM pour la bonne organisation des examens restant.

La réinscription n'ouvre pas droit à l'obtention d'un visa.

Le diplôme délivré à l'issue de la formation est de Master en Sciences de Gestion, à finalité Management de l'innovation durable et de la digitalisation de l'Université de Liège, Belgique.

Maquette pédagogique MSG MIDD 2024 - 2025	ECTS	Quadri	Heures	Enseignant
Cours prérequis	10		60	
Informatique de gestion	2	Q1	12	Françoise TOUSSAINT
Français	3	Q1	18	Iva DIKOVA
Introduction à la gestion financière (en ligne)	5	Q1	30	Wilfried NIESSEN
Cours obligatoires	60		264	
Gestion des ressources humaines et innovation	5	Q1	30	Frédéric NAEDENOEN
Marketing et innovation	5	Q1	30	Anne-Christine CADIAT
Management stratégique et digitalisation	5	Q2	30	Olivier SCHUNCK
Gestion de projets	5	Q2	18	Thierry CHANTRAINE
Séminaire de préparation au mémoire (en ligne)	2	Q1 ou Q2	12	Frédéric DUFAYS
Contrôle de gestion et performance durable	5	Q2	30	Anne CHANTEUX
Enjeux politiques de la communication numérique	5	Q2	30	Michel HERMANS
Supply Chain Management and Sustainability (en anglais, en ligne + 2 séances Q&R)	5	Q1	24	Célia PAQUAY, Willem STANDAERT et Didier VAN CAILLIE
Gestion du changement	3	Q1 ou Q2	30	Jean-Louis PIRE
Gestion de projets d'innovation sociale	5	Q1 ou Q2	30	Frédéric DUFAYS
Mémoire	15		0	Collégialité

Calendrier académique MSG MIDD 2024 - 2025

04 octobre 2024 – 20 décembre 2024	Activités d'enseignement
21 décembre 2024 – 05 janvier 2025	Vacances de fin d'année
06 janvier 2025 – 14 février 2025	Activités d'enseignement
17 février 2025 – 28 février 2025	Examens de première session
Début mars 2025 – fin juin 2025	Mémoire, période en entreprise
23 mai 2025	Dépôt du mémoire
09 juin 2025 – 20 juin 2025	Soutenances mémoire de première session
Fin juin 2025	Jury de délibération
18 août 2025 – 29 août 2025	Examens de deuxième session
15 août 2025	Dépôt du mémoire de deuxième session
01 septembre 2025 – 05 septembre 2025	Soutenance mémoire de deuxième session
Mi-septembre	Jury de délibération

L'ESFAM sera fermé à l'occasion des jours fériés en Bulgarie.

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié en cas de force majeure.